

## COMMUNE DE BIESLES 52340 - SEANCE DU 12 MAI 2016 – 20 h 30

Le conseil municipal réuni le douze mai deux mille seize, à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. Michel ANDRE, Maire, en vertu de la convocation adressée le six mai deux mille seize et affichée le même jour.

Présents : M. ANDRE, Maire – M. BROTHIER – M. CHAGNET, Adjoints – Mme MARIVET – M. ENCINAS – Mme SIMIONI – Mme BOURCELOT – M. GRATAROLI et Mr BAVEREL.

Excusés : Mme HORIOT, Mme ROUSSEL et M. OLIVAIN, qui ont respectivement donné pouvoir écrit de voter en leur nom à M. ANDRE, M. CHAGNET et à M. BROTHIER;  
Mme CADAMURO et M. O'FARRELL excusés ;

Absents : Mme DOUAY ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jean-Yves CHAGNET est élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance précédente.

### 1 – DROIT DE PREEMPTION :

Conformément à la délégation reçue le 27 Juin 2014, Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il n'a pas exercé de droit de préemption urbain, sur les immeubles suivants :

- Section 412 ZB. 70, d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, sis 23 rue des Narcisses, au Puits des Mèzes 52340, appartenant à Mr PREVOST Jean-François, domicilié 23 rue des Narcisses au Puits des Mèzes 52340.
- Section AB. 159, d'une superficie de 750 m<sup>2</sup>, sis 14 rue Eloi Pernet à Biesles 52340, appartenant à Mr NICOULIN Jacques, domicilié à Santa Ceveras, à LURI 20228 ; Mme PIETRAS Françoise, domiciliée 9 avenue de l'égalité à Chevigny Saint Sauveur 21800 ; Mr MARQUES José, domicilié 311 Chemin de Capoduro à VEDENE 84270 ; Mme MARQUES Rosine, domiciliée 9A rue Weotenga à Plombières-lès-Dijon 21370, Mr MARQUES Flavien, domicilié 3bis rue de la Fontaine à Meigneux 77520 et Mme NICOULIN Silvère, domiciliée 10 Clos des Vignes Vieilles, à Eyguieres 13430.
- Section 412 C. 152, d'une superficie de 163 m<sup>2</sup>, sis 1 impasse du Romarin au Puits des Mèzes 52340, appartenant à Mr RODRIGUEZ David, domicilié 28 rue des Gueux à Clefmont 52240.
- Section 412 C. 33, 412 C. 448, et 412 C. 449, d'une superficie totale de 484 m<sup>2</sup>, sis 2 rue des Jonquilles au Puits des Mèzes 52340, appartenant à Mr PREVOST Jean-Yves, domicilié 6 lotissement « les Roches Calots » à Esnouveaux 52340.
- Section 412 ZB. 59, d'une superficie de 921 m<sup>2</sup>, sis 2 allée des Capucines au Puits des Mèzes 52340, appartenant à Mr SCHLINGER Yvan, domicilié 2 allée des capucines au Puits des Mèzes 52340.
- Section 412 C. 44, 412 C. 45 et 412 C. 46, d'une superficie totale de 1119 m<sup>2</sup>, sis 11bis rue des Jonquilles au Puits des Mèzes 52340, appartenant à Mme DIMEY Elise, domiciliée 12 rue Camille Pissaro à Chaumont 52000
- Section ZP. 63, d'une superficie de 863 m<sup>2</sup>, sis 9 rue de Lorraine à Biesles 52340, appartenant à Mr FROSIO Hervé, domicilié 9 rue de Lorraine à Biesles 52340.

### 2 – AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 417 / PLACE DU 8 MAI : CHOIX DE L'ENTREPRISE:

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la consultation publiée le 4 mars 2016, visant l'aménagement sécuritaire du carrefour RD 417 / Place du 8 mai ;

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 28 avril 2016, et le rapport d'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer le marché d'aménagement du carrefour RD 417 / Place du 8 mai, au groupement solidaire COLAS Est / SA BOUREAU pour un montant de 538 166,03€ HT (cinq cent trente huit mille cent soixante six Euros et trois centimes). Le Mandataire du groupement sera l'entreprise COLAS Est, Route de Neuilly, 52000 Chaumont.
- **Autorise** Mr le Maire à signer le marché et tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

### **3 – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE IMPASSE MARCEL OLIVAIN :**

Vu la demande de CUb 052 050 16 S0006 dans le cadre d'un projet de création d'une habitation impasse Marcel Olivain sur les parcelles AB 603 – 605 - 607 – 609.

Considérant la nécessité, pour qu'une telle opération puisse être considérée comme réalisable, d'effectuer une extension du réseau électrique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** l'extension du réseau électrique impasse Marcel Olivain afin de permettre la création d'une habitation sur les parcelles AB 603 – 605 – 607 – 609.
- **Précise** que les travaux seront effectués pour le 1<sup>er</sup> décembre 2016
- **Autorise** le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

### **4 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL :**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°89-2015 du 8 décembre 2015,

Vu le courrier de Mme Le Préfet de la Haute Marne en date du 4 avril 2016 concernant la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, un arrêté portant projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de l'agglomération de Chaumont, de la communauté de communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles et de la communauté de communes du bassin nogentais a été pris par Mme Le Préfet en date du 4 avril 2016.

Considérant la nécessité pour la commune de donner son accord sur le projet de périmètre.

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour, une contre et une abstention, le Conseil Municipal :

- **Donne** son accord au projet de périmètre prévu par l'arrêté de Mme le Préfet n°909 du 4 avril 2016
- **Autorise** le Maire à signer tout document permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Séance levée à 22 h